

Une politique patrimoniale digne d'un petit propriétaire

La Rédaction

Justin Favrod
Politique vaudoise



Bien malin qui pourrait énumérer les critères scientifiques qui soutiennent la politique vaudoise en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine historique et archéologique.

Pourquoi des fondations se ruinent-elles à entretenir des châteaux comme celui de La Sarraz? Pourquoi l'église de Grandson a-t-elle été parfaitement rénoverée et mise en valeur, alors que l'abbatiale de Payerne menace ruine? Pourquoi le Canton a-t-il fini par restaurer le théâtre antique d'Avenches, alors qu'il ne débourse rien pour la muraille romaine qui se dresse à quelques encablures de là? Depuis vingt ans, une extraordinaire mosaïque d'Orbe dort sous une couche de sable, alors que tant d'autres œuvres moins spectaculaires sont exposées au public. Pourquoi?

La réponse est désarmante. Dans les années 1990, l'Etat en difficulté a gelé son aide à des tiers pour la restauration de monuments historiques, sauf cas très exceptionnels. Ce système, que veulent aujourd'hui ressusciter les Communes, tenait peut-être du bricolage et du bon vouloir du conservateur, mais il a permis de sauver bien des monuments. Désormais, l'Etat ne finance sûrement que les monuments dont il est le propriétaire. Et encore ne le fait-il qu'en dernier recours. Les trous qui constellent la molasse du Château cantonal en témoignent.

Ne sont donc finalement assurées que les restaurations de monuments en main du Canton. Ces bâtiments

appartiennent à l'Etat par la grâce d'aléas de l'histoire et non en raison de leur valeur patrimoniale intrinsèque. Le financement dépend d'abord du hasard et non de l'importance de l'objet.

C'est ainsi que Payerne se trouve devant un chantier dont le coût dépasse les deux tiers de son budget annuel. Un montant insupportable pour le seul chef-lieu de la Broye. La Commune en est réduite à assiéger l'Etat pour recevoir une aide qui permettrait à son tour de débloquer une contribution fédérale.

L'abbatiale fondée par la sainte reine Adélaïde constitue un monument d'importance européenne. Qu'importe! Elle appartient à la Commune. On croit savoir que les longues négociations aboutiront avant un effondrement irrémédiable. Cette heureuse issue sera due au fait que les Payernois sont

«La conservation d'un édifice doit-elle dépendre du don d'une société de tir?»

meilleurs lobbyistes que les Urbigènes. Et non au fait que l'Etat estime l'église plus importante que les mosaïques.

Même topo pour les murailles d'Avenches, construites par l'empereur Titus. Pour sauver les pans de ce mur long de 5,5 kilomètres, qui n'a aucun équivalent en Suisse, la Commune vient de bénéficier d'un don important de la Société de tir des bourgeois.

Ce qui mérite d'être préservé et montré du patrimoine vaudois doit-il dépendre du hasard, de l'acharnement d'une syndique ou de la générosité d'une société de tir? La conservation doit plutôt résulter de la volonté politique appuyée sur l'expertise de spécialistes.